

Saint Germain du Salembre le 06 Octobre 2023



L'association « SOS Forêt Dordogne »

37 rue de Puyguiller, 24190 St Germain du Salembre

à

Monsieur Le Directeur Départemental des Territoires de la Haute Vienne

Objet : Projet de reboisement financé dans le cadre du plan de relance sur la commune de St Pierre de Frugie en Dordogne.

Monsieur Le Directeur

Notre association « SOS Forêt Dordogne » en charge de la protection et de la préservation des forêts, a été contactée par des habitants de la commune de St Pierre de Frugie (24) au sujet d'une coupe rase de plus de 10 hectares dans un taillis de châtaigniers et dans un peuplement de bouleaux. Vous avez répondu à un courrier de l'un d'entre eux le 21 septembre dernier, réponse au sujet de laquelle nous souhaitons vous apporter quelques éléments de réflexion.

1/Nous entendons que ce dossier a été instruit dans le cadre du plan de relance dont le but est d'inciter au renouvellement des forêts et de garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique.

- Sachant que le siège social de ce groupement forestier se situe en Haute Vienne mais que les parcelles se trouvent sur le territoire de la Dordogne, pouvez-vous nous préciser quel a été le service technique instructeur sur ce dossier ?

Une question importante pour la bonne compréhension des enchaînements et des faits, sachant que la réponse de la DDT de la Dordogne a été qu'elle ignore tout de ce projet !

2/ Vous expliquez que ces parcelles ont fait l'objet d'une expertise, laquelle a conduit à leur éligibilité au regard de l'un des trois volets du plan de relance. Un dossier que vous avez eu l'amabilité de détailler, ce dont nous vous remercions car dans bien des départements le silence reste de mise.

- L'expertise de terrain que nous avons réalisée avant, pendant et après la coupe montre de manière évidente que ce peuplement ne répondait à aucun de ces trois critères d'éligibilités.

Les châtaigniers ne présentaient qu'un très faible taux de mortalité, lequel pouvait s'expliquer par leur vitalité et par la concurrence des tiges au regard de leur densité sur les cépées. Quant à la valeur du peuplement, elle correspondait à ce que l'on peut attendre d'un taillis de châtaigniers sain. A ce sujet la première coupe réalisée par un professionnel du secteur avait conduit à exploiter les châtaigniers murs et à laisser en place les peuplements les plus jeunes, en devenir ! Malheureusement, ces derniers ont par la suite été exploités sans discernement et les tiges ont été stockées entières dans d'énormes tas afin d'être broyées pour fabriquer des plaquettes, lesquelles alimenteront les chaudières à biomasse solide. Pensez-vous qu'il s'agisse là, d'une gestion durable et pérenne des peuplements feuillus sains et parfaitement en station ?

Les bouleaux relativement jeunes, étaient en pleine croissance et ne présentaient aucun signe de faiblesse ou de dépérissement. Au contraire ils affichaient une belle vigueur et ne demandaient qu'à croître. Leur présence, comme îlot de biodiversité, justifiait à elle seule leur conservation.

Les chênes ont été maintenus conformément aux prescriptions du plan simple de gestion. Un plan dont on peut légitimement se poser la question de savoir comment il a pu être validé par le CRPF et approuvé par les services de l'Etat, compte tenu de sa seule orientation économique en totale contradiction avec les conclusions des différents rapports scientifiques relatifs au dérèglement climatique. Des chênes qui, pour la plupart d'entre eux, hormis ceux maintenus en bosquets, peuvent être d'ores et déjà considérés comme condamnés, compte tenu de leur situation isolée au beau milieu d'une coupe rase !

Quant à la valeur économique et écologique de ces parcelles, elle est d'autant plus indiscutable, que cette propriété se situe au sein du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, lequel prône le maintien et le développement de la sylviculture traditionnelle et notamment celle des essences autochtones comme le châtaignier. Des peuplements dont on peut affirmer qu'ils étaient sains, parfaitement en station et idéalement adaptés au contexte climatique stationnel.

3/ Vous faites état des cinq essences qui seront introduites en substitution des actuels peuplements.

- S'agissant de cette liste des 5 essences que vous citez, là encore on ne peut que s'interroger sur la finalité de ces choix ?
 - **Le douglas** : Vous dites qu'il sera l'essence principale et qu'il sera implanté dans les meilleures stations. Un choix peu pertinent quand on sait que ces

plantations monospécifiques résineuses sont exemptes de toute biodiversité et qu'elles sont vouées à disparaître de ce secteur à moyen, voire à court terme, du moins sous cette forme monoculturale, ce qui sera le cas dans ce reboisement.

- **Le pin laricio de Corse et le pin maritime :** Vous nous dites qu'ils seront réservés pour les stations les moins riches. Un choix qui, là encore ne nous semble pas être pertinent au regard de la topographie du terrain, de la nature des sols, du climat et plus globalement de l'état stationnel. Ceci dit, il y a fort à penser qu'ils ne seront mis en place que pour argumenter de la diversité des essences !

- **Le robinier faux acacia :** Il reste une essence invasive qui n'a que peu ou pas sa place dans ce secteur des contreforts du Limousin, peuplé par le châtaignier. Une EVEC, une Espèce Végétale Exotique Envahissante qui présente des risques en termes d'impacts sur la diversité et sur la biodiversité locale. Un élément qui est repris par le PNR Périgord-Limousin en page 55 de son catalogue des végétations.

- **Le chêne rouge d'Amérique :** Par sa facilité à se régénérer, il est également classé parmi les essences envahissantes. Il est sensible à la gélivure et aussi totalement contre-indiqué dans les stations où l'encre est présente. Ce qui, selon votre expertise, semble être le cas de ce secteur, puisque c'est en partie sur ce fondement que vous validez le dépérissement des châtaigniers (dixit une des responsables « forêt » du parc lors d'une réunion publique). Un choix d'essence, antagoniste avec la raison avancée du dépérissement des châtaigniers. À moins, bien sûr, que le dépérissement ne soit qu'un prétexte à l'éradication de cette essence ?

Autant de raisons qui, tant sur le fond que sur la forme, posent questions et interrogent sur les réels objectifs de ce plan de relance. Un plan qui, sous couvert de « renouvellement » des peuplements en vue de leur adaptabilité au réchauffement et au changement climatique, semble in fine n'avoir d'autre objectif que celui de la rentabilité économique à court terme. C'est du moins la traduction qui en est faite sur le terrain dans l'ensemble des départements, notamment en Dordogne et en Haute-Vienne et plus largement en Nouvelle Aquitaine. Région pour laquelle le bilan de l'année 2022 montre que 85% des reboisements ont été réalisés à l'aide de conifères (principalement des douglas et des pins maritimes) et le plus souvent en substitution de peuplements autochtones comme les taillis de châtaigniers, de charmes ou de chênes.

Un dossier qui, vous en conviendrez peut-être, coche toutes les cases de ce qu'il convient de ne plus faire aujourd'hui en forêt et qui pourtant est estampillé PEFC ! Un projet qui ne présente aucune garantie en termes de protection des espèces et de préservation de la diversité et de la biodiversité et qui, s'il va à son terme, détruira 15 hectares de forêts anciennes, éradiquera un peuplement feuillu autochtone sain et déstructurera un sol forestier en place. N'est-ce pas l'exemple même de ce qu'est la destruction d'un puit de carbone ? Le tout pour être remplacé par une plantation monospécifique de résineux ! Un dossier qui affichera un bilan carbone catastrophique lequel sera accentué par le broyage in situ de plus de dix hectares de taillis de châtaigniers sains et de bouleaux en devenir, soit l'équivalent de plus de 1500 stères de bois et ce dans la seule optique de satisfaire aux besoins de la filière bois énergie.

Un dossier et une manière de procéder qui symbolisent la négation du métier de Forestier dans ce qu'il a de plus beau, c'est-à-dire accompagner, guider et pérenniser les peuplements en place !

Peut-être est-il bon de rappeler en conclusion, que les forêts, même privées, offrent des services communs à tous et que l'argent de ce plan de relance, provient de l'impôt des français. A ce titre, il nous semblerait normal que les citoyens aient un droit de regard sur ces dossiers ainsi qu'un accès à toutes les informations, ce qui malheureusement est loin d'être le cas aujourd'hui.

Restant à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Je vous prie de croire, monsieur Le Directeur en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collège de SOS Forêt Dordogne

Jean Claude NOUARD

Cofondateur et coprésident

Copie à :

*DDT Dordogne.

*Préfecture Haute Vienne.

*Préfecture Dordogne.

*Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

*Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

*CNPF

*PEFC France